



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

La parution du procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit : Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.

Canada
Province de Québec
Saint-Théodore-d'Acton

2023-10-02

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 02 octobre 2023, tenue à la salle du conseil à 20h00 et à laquelle sont présents :

Monsieur **Éloi Champigny**, conseiller poste numéro 1
Monsieur **Jean-François Martin**, conseiller poste numéro 2
Monsieur **Éric Laliberté**, conseiller poste numéro 3, est absent
Monsieur **Daniel Leduc**, conseiller poste numéro 4
Monsieur **Jérémie Lebel**, conseiller poste numéro 5
Madame **Diane Daigneault**, conseillère poste numéro 6

Formant quorum à l'ouverture de la séance sous la présidence d'assemblée du Maire, monsieur **Guy Bond**.

Monsieur **Marc Lévesque**, Directeur général et greffier-trésorier assiste également à cette séance.

Résolution # 23-10-119

1. Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller Jean-François Martin et résolu d'ouvrir la séance à 20h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Période de réflexion

Le maire propose une courte période de réflexion.

Résolution # 23-10-120

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, tout en laissant le point varia ouvert afin de traiter d'autres sujets.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. Adoption de procès-verbaux

Résolution # 23-10-121

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu le projet de procès-verbal au moins trois jours avant la séance d'adoption, ils déclarent en avoir pris connaissance et adoptent la dispense de lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu d'adopter, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. Trésorerie

Résolution # 23-10-122

Approbation de la liste des comptes du mois de septembre 2023

ATTENDU que le Conseil prend en compte la liste des comptes à payer, les dépenses incompressibles et le rapport des salaires, faits conformément aux engagements de crédits ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU qu'en vertu et conformément au règlement numéro 617-2018 décrétant les règles de contrôles et des suivis budgétaires et une délégation de compétences du conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, le conseil prend acte des dépenses incompressibles (comptes payés et salaires versés) ainsi que le dépôt du rapport des contrats et des dépenses autorisées et des paiements effectués dont le conseil en ratifie le contenu ;

ATTENDU que le greffier-trésorier certifie que la municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées inscrites sur la liste des comptes du mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Leduc et résolu :

QUE la liste des comptes à payer du mois de septembre 2023 soit approuvée et d'en autoriser le paiement totalisant la somme de 349 257.42\$;

QUE les dépenses incompressibles et paiements autorisées ainsi que les comptes payés avant ce jour représentant la somme de 106 238.61\$ soient ratifiées, le total des comptes du mois totalisant la somme de 455 496.03\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. Demandes de citoyens ou organismes

Demande d'utilisation sans frais du chalet des loisirs par Mme Carole Plouffe

Il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu d'autoriser l'utilisation sans frais du chalet des loisirs par Carole Plouffe pour des cours de dessin et peinture les mercredi et vendredi après-midi. La présente autorisation est d'une durée d'un an, conditionnelle à ce que la responsable signe le contrat de location et que le ménage de la salle soit effectué à la fin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. Période de questions

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

Un groupe de citoyens dépose une pétition afin de faire diminuer le bruit de l'entreprise Remorques N et N. Le maire répond aux citoyens que le conseil va analyser la situation et donnera une réponse aux citoyens lors de la prochaine séance.

La période de questions débute à 20h02 et se termine à 20h12.

8. Travaux publics

Dépôt du rapport mensuel des travaux publics

Le conseil prend acte du rapport rédigé par le directeur des travaux publics.

Achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) et de sable abrasif pour la saison hivernale 2023-2024

Il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à faire une dépense approximative de 20

Résolution # 23-10-123

Résolution # 23-10-124



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

000\$ pour l'achat de sels de déglçage à Selco et une dépense approximative de 10 000\$ pour l'achat de sable abrasif à Les entreprises PE Denis inc. pour la saison hivernale à venir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Urbanisme et service d'inspection en bâtiments et environnement

Rapport mensuel du service d'inspection

Dépôt, par l'inspecteur en bâtiments et environnement, du rapport mensuel comprenant les dossiers pour décision du conseil, la liste des dossiers d'infractions et la liste des permis émis.

Le conseil prend acte du rapport déposé.

Résolution # 23-10-125

Demande de modifications aux règlements d'urbanisme (matricule numéro 7962-14-4486)

ATTENDU que la demande de modifications aux règlements d'urbanisme est déposée par Mme Mélanie Gélinas, propriétaire du lot numéro 4 924 489 du Cadastre du Québec ;

ATTENDU que le projet vise à changer l'usage actuel du garage afin de permettre un service de garde en communauté (758 route 139) ;

ATTENDU que la demande consiste donc à une modification du règlement de zonage afin de permettre l'usage en question ;

ATTENDU que la Municipalité est favorable au projet si une modification réglementaire peut le rendre conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Leduc et résolu que le conseil mandate l'aménagiste de la MRC à rédiger un projet de règlement modifiant le règlement de zonage ou les règlements d'urbanisme si requis, dans le but de rendre le projet conforme au schéma d'aménagement révisé ainsi qu'à toute réglementation municipale applicable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. Conseil

Organisation du souper de Noël de la municipalité

Le point sera rapporté à la prochaine séance.

11. Gestion & direction générale

Résolution # 23-10-126

Ministère des Transports : renouvellement du contrat d'entretien estival du réseau supérieur

ATTENDU que le contrat d'entretien estival des routes collectrices vient à échéance et qu'une nouvelle entente est requise ;

ATTENDU que le ministère propose à la municipalité un contrat valide jusqu'au 31 mars 2025 et automatiquement renouvelé pour deux autres périodes additionnelles et successives de douze mois chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Martin et résolu :

QUE la Municipalité approuve l'entente soumise par le ministère, soit les devis spéciaux numéros 101 et 190 (dossier 8610-24-0002), ceux-ci étant annexés à la présente résolution ;



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 23-10-127

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

QUE le conseil autorise le directeur général, M. Marc Lévesque, à être signataire de l'entente pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Embauche pour le poste de préposé(e) à l'entretien ménager

ATTENDU la résolution numéro 23-09-117 autorisant la direction à procéder à l'affichage du poste et au recrutement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu :

QUE le conseil confirme l'embauche de Mme Sylvie Renaud à titre de préposée à l'entretien ménager, poste permanent et à temps partiel ;

QUE le conseil confirme l'embauche de Mme Johanne Laroche à titre de préposée à l'entretien ménager, poste permanent et à temps partiel ;

QUE le directeur général & greffier-trésorier, M. Marc Lévesque, soit autorisé à signer au nom de la municipalité les ententes de travail à intervenir, projets d'ententes approuvés et joints à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. Loisirs et culture

Organisation de l'halloween

Le conseil prend acte de la programmation rédigée par la coordonnatrice aux loisirs.

13. Services d'hygiène

Dépôt des rapports d'interventions et de mesures de l'usine d'épuration des eaux usées du mois d'août 2023 réalisés par la firme Asisto

Les documents seront déposés à une prochaine séance de ce conseil.

14. Correspondances

Sont inscrits au procès-verbal seulement les items auxquels le Conseil a donné suite ou a jugé important de noter au procès-verbal.

Dépôt de documents et des correspondances du mois de septembre 2023

- Ministère des transports - réponse à la résolution #20-08-140 concernant des demandes de la municipalité :
 - Installation de panneaux de vitesse au centre de la rue Principale afin de faire réduire la vitesse ou de sensibiliser les automobilistes;
 - Installation d'arrêts obligatoires à l'intersection du 9^e rang et de la route des Érables et/ou des panneaux indiquant le nombre d'arrêt obligatoire à cette intersection.

Le conseil prend acte des documents et des correspondances déposées.

15. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la régie pour le mois d'août 2023

Les documents seront déposés à une prochaine séance de ce conseil.



N° de résolution
ou annotation
Résolution # 23-10-128

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Approbation du budget 2024 de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

ATTENDU que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2024 et l'a transmis à la municipalité pour adoption;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Jérémie Lebel et résolu que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2024, tel que soumis, copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme « annexe A ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16. M.R.C. D'Acton

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la MRC d'Acton pour le mois d'août 2023

Le conseil en prend acte.

Dépôt du rôle d'évaluation foncière pour l'année 2024

Le rôle triennal d'évaluation foncière 2022-2023-2024 de la municipalité sera en 2024, en vigueur pour son troisième exercice financier. Le rôle a été déposé au bureau de la municipalité le 11 septembre 2023 par LBP évaluateurs agréés, firme responsable des services d'évaluation foncière de la MRC d'Acton. L'avis public annonçant son dépôt a été affiché conformément aux articles 73 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Le conseil en prend acte.

Résolution # 23-10-129

Prévisions budgétaires 2024 du service régional d'inspection en bâtiment & environnement

ATTENDU que monsieur Serge Dupont, directeur du service de l'aménagement à la MRC d'Acton, a déposé les prévisions budgétaires pour les services d'inspection en bâtiments et environnement;

ATTENDU que conformément aux dispositions prévues à l'article 8 de l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et environnement, la municipalité doit faire connaître son avis à la MRC d'Acton sur le projet de budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu d'approuver le projet de prévisions budgétaires 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

17. Sécurité publique

Dépôt du rapport du service des incendies pour le mois d'août 2023

Le rapport sera déposé à la prochaine séance.

18. Rapports, suivi des dossiers

Aucun point à inscrire au procès-verbal.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

19. Règlements

Aucun règlement.

20. Varia

Tous les membres du conseil municipal présents consentent à l'ajout du prochain sujet à l'ordre du jour. En conformité avec le deuxième alinéa de l'article 148 du Code municipal du Québec, ce sujet n'implique aucune documentation utile à la prise de décision.

Résolution # 23-10-130

Demande de la FADOQ de St-Théodore

Il est unanimement proposé et résolu d'autoriser une subvention de 600\$ à la FADOQ pour aider à l'achat d'un grille-pain pour les petits déjeuners.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 23-11-131

Amendement à la résolution numéro 22-08-117 : demande d'appui pour une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

ATTENDU que Mme Diane Nadeau et M. Jean-Luc Labonté (lot 1 959 639 - 1035 route 139) ont déposé une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole afin de vendre une partie du lot 1 959 639 et d'en conserver une partie pour un usage autre qu'agricole (dossier 442186) ;

ATTENDU que la CPTAQ demande que la résolution d'appui de la municipalité soit amendée ;

EN CONSÉQUENCE, il proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu que la résolution numéro 22-08-117 soit amendée de la façon suivante :

Initiale : (...) la partie du lot 1 959 639 serait vendue ~~au voisin~~ pour en faire de l'agriculture ;

Amendé : (...) la partie du lot 1 959 639 serait vendue à Érablière DPG inc pour en faire de l'agriculture ;

Initiale : (...) afin de subdiviser le lot 1 959 639 et d'en vendre une partie ~~au voisin~~ pour améliorer son agriculture.

Amendé : (...) afin de subdiviser le lot 1 959 639 et d'en vendre une partie à Érablière DPG inc pour améliorer son agriculture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

21. Période de questions

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

La période de questions débute à 20h29 et se termine à 20h42. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

Résolution # 23-10-132

22. Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Jérémie Lebel et résolu de lever l'assemblée à 20h42.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

« Je, Guy Bond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Guy Bond
Président d'assemblée
Maire

Marc Lévesque
Directeur général
& greffier-trésorier

